

INFORMATION DES POPULATIONS SUR
LES RISQUES INDUSTRIELS
SOCIETE FM LOGISTIC
ZAC SAINT-EUTROPE, 1 RUE DU GATINAIS
45300 ESCRENNES



POURQUOI CETTE BROCHURE ?

Cette plaquette constitue le support d'information associé au Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la plateforme FM LOGISTIC.

Elle est destinée à informer les riverains qui résident et/ou travaillent à proximité de cette entreprise sur :

- les risques liés à son activité
- les "bons réflexes" à adopter en cas d'accident majeur.

Nous vous recommandons de conserver cette fiche et d'en appliquer rigoureusement les consignes en cas d'alerte.

PRESENTATION DU SITE

La plateforme FM LOGISTIC, située sur la commune d'Escrennes, ZAC Saint-Eutrope, reçoit, stocke et distribue différents types de produits courants et classés dédiés à la cosmétique. L'activité de FM Logistic est donc constituée exclusivement de transfert de produits et de leurs conditionnements.

Exploité depuis 2019, l'établissement est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) classée SEVESO Seuil Haut. À ce titre, il est soumis à une Réglementation très rigoureuse (*Directive SEVESO, Arrêtés Ministériels et Préfectoraux*) comprenant un ensemble d'exigences qui conduit à un haut niveau de sécurité des installations.

La sécurité de ses installations constitue la priorité de FM Logistic. À cet effet, le personnel est régulièrement formé et les installations sont soumises à des programmes de contrôles et d'entretien rigoureux.

QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR ?

Certains établissements peuvent être à l'origine d'accidents dits « majeurs », heureusement extrêmement rares, dont les conséquences peuvent dépasser les limites du site et présentent des risques d'atteinte des zones riveraines. Leurs effets dépendent de la quantité de produits en jeu.

L'accident Majeur pour la plateforme de FM LOGISTIC Escrennes est l'incendie généralisé.

Types de risques	Zones impactées
Risque(s) thermique(s) et Toxique(s)	Principalement à hauteur du site
Risques de brûlure - intoxication liée aux fumées et gaz, asphyxie	Autoroute A19 ; Péage autoroutier d'Escrennes - sortie 7 de l'autoroute A 19

QUE FAIT-ON POUR L'EVITER ?

Tout est mis en place pour détecter un incident et le maîtriser avant qu'il ne prenne de l'ampleur. L'Exploitant a en charge la mise en évidence des risques inhérents à ses installations, de leurs conséquences, et des moyens de les prévenir et d'y faire face. Il réalise ainsi une étude de dangers qui est soumise au contrôle de l'État.

La sécurité est prise en compte dès la phase de conception des installations par le choix d'équipements performants, jusqu'à la conduite de l'exploitation du dépôt assurée par des personnes formées de manière spécifique.

Sur le plan technique, le site est équipé de détecteurs incendie répartis sur l'ensemble du site et assurant une surveillance permanente jour et nuit. Ces dispositifs techniques permettent d'engager, au moindre incident détecté et de manière automatique, les actions de sécurité appropriées. Ces systèmes de sécurité sont inspectés très régulièrement pour s'assurer de leur efficacité permanente.

ETRE CONSTAMMENT PRET A REAGIR

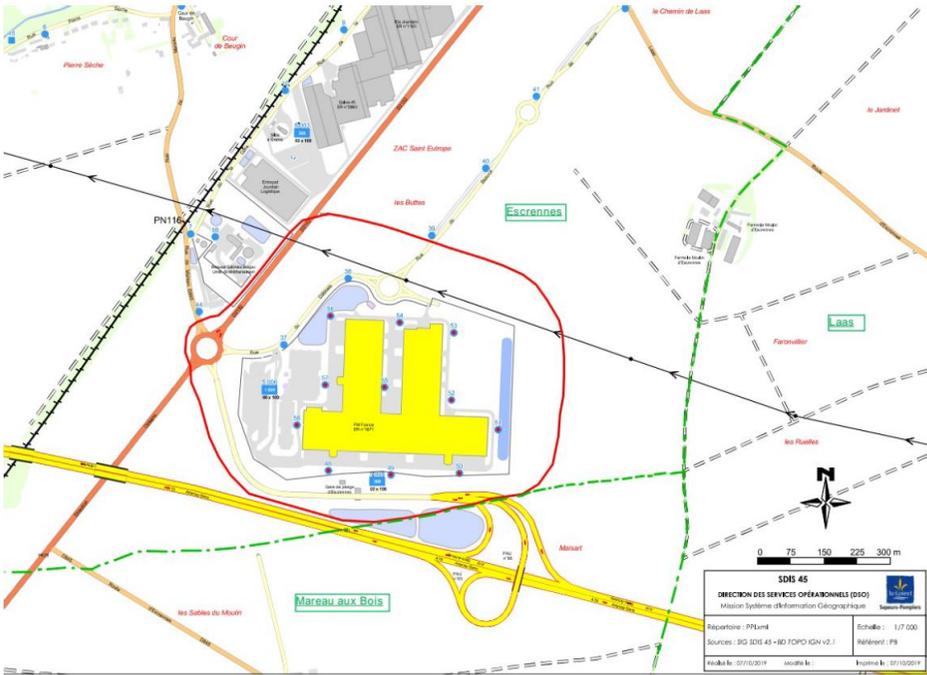
Dans toute activité humaine, le risque nul n'existe pas. Il faut se préparer à l'accident majeur en planifiant par avance les moyens d'intervention :

- L'Exploitant établit donc un Plan d'Opération Interne (POI) pour la mise en œuvre de ses propres moyens, en cas d'accident pour le maîtriser immédiatement sur site ou en attendant l'arrivée des secours extérieurs.
- En cas d'aggravation et de conséquences hors site, la préfecture déclenche le **PPI (Plan Particulier d'Intervention)**, qui a pour objectif de protéger les populations, les biens et l'environnement. Ce plan d'urgence est défini en conséquence en collaboration avec les différentes administrations (Mairie, Pompiers, Préfecture,) pour définir les mesures d'urgence à mettre en place en cas d'accident.

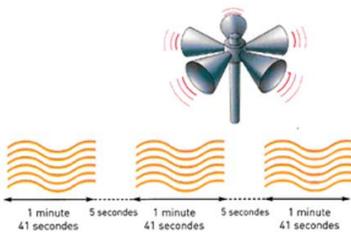
Des exercices sont organisés régulièrement :

- Par l'exploitant pour permettre de tester le POI et l'efficacité des moyens de protection existants
- Par les services de l'Etat en collaboration avec les services de secours et l'exploitant pour tester l'articulation entre le POI et le PPI, ainsi que les moyens mis en œuvre par les autorités pour protéger les populations.

REPRESENTATION DU PERIMETRE DU PPI FM LOGISTIC



COMMENT SERAIS-JE AVERTI DU DECLENCHEMENT DU PPI ?



La sirène de l'établissement retentit en reproduisant le code national d'alerte. Il s'agit d'un signal modulé (le son monte et descend) pendant 1 minute et 41 secondes, répété au moins 3 fois de suite, avec un intervalle de 5 secondes.

La sirène PPI du site FM LOGISTIC est testée tous les 1ers mercredi de chaque mois à 12h (cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes).

QUE DOIS-JE FAIRE ?



RECENSEZ

Recensez et comptabilisez les personnels au sein de votre entreprise, de votre groupe. L'objectif étant d'anticiper une éventuelle évacuation demandée par le Préfet.



METTEZ-VOUS A L'ABRI DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Entrez dans le bâtiment le plus proche de chez vous. Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et rejoignez le bâtiment en dur le plus proche. Ne tentez pas de vous enfuir, vous pourriez être plus exposé au danger. Une fois confiné à l'abri, éloignez-vous le plus possible des fenêtres afin de vous protéger d'éventuels bris de vitres.



FERMEZ TOUT

Baissez les volets. Calfeutrez les ouvertures et les aérations. Arrêtez si possible la ventilation ou la climatisation. Soyez patients, la mise à l'abri ne devrait pas dépasser quelques heures.



ECOUTEZ LA RADIO

(France Bleu Orléans FM 100.9, France Inter FM 99.2, France Info FM 105.5)
Suivez les recommandations des autorités



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ECOLE

Les enseignants les mettront en sécurité : ils connaissent les consignes.



NE TELEPHONEZ PAS

Pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de secours



NE VOUS RENDEZ PAS SUR LES LIEUX DE L'ACCIDENT

ni à proximité même si vos proches y travaillent : vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

vous vous exposeriez inutilement, risqueriez d'être bloqué dans les bouchons et de gêner les interventions de secours.



Dans tous les cas, suivez les instructions données par les autorités.

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

A la mairie d'Escrennes	A la Préfecture du Loiret
<p>Elle met à votre disposition les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PPI - La brochure d'information spécifique au PPI 	<p>Elle peut vous fournir les informations telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.) qui présente un recensement des risques majeurs dans le département et les consignes à appliquer. • La brochure d'information spécifique au PPI, également accessible sur le site internet www.loiret.gouv.fr

RAPPEL DES ADRESSES UTILES

Mairie d'Escrennes

26 rue Louis Boussonard

45300 ESCRENNES

Tél : 02 38 34 01 80

Email : mairie.escrennes@wanadoo.fr

Rôle : assure la maîtrise de l'urbanisation autour du site par le biais du Plan Local d'Urbanisation (PLU)

Préfecture du Loiret

181 rue de Bourgogne

45042 ORLEANS Cedex 1

Tél : 02 38 81 40 02

Site internet : www.loiret.gouv.fr

Rôle : fixe par arrêté préfectoral les conditions d'exploitation du site ainsi que les modalités d'organisation des secours. Par ailleurs, elle dirige les opérations de secours par activation du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

La Communauté de Communes du Pithiverais

5 route de Toury

ZA Le Moulin de Pierre

45300 PITHIVIERS-LE-VIEIL

Rôle : est compétente pour ce qui concerne l'aménagement propre de la ZAC St Eutrope

DREAL Centre-Val de Loire

(Unité Départementale du Loiret)

3 rue du Carbone

45072 ORLEANS Cedex 2

Tél : 02 38 25 01 20

Site internet :

www.centre.developpement-durable.gouv.fr

Rôle : réalise les inspections visant à contrôler la conformité des installations et propose au Préfet des prescriptions techniques à mettre en œuvre par l'industriel.

FM LOGISTIC

ZAC Saint-Eutrope

1 rue du Gâtinais

45300 ESCRENNES

Tél : 02 38 32 54 00

Email : fr-ecr-information@fmlogistic.com

Site internet : www.fmlogistic.com